

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-43/2022**

Date de convocation : 26 août 2022

Date d'affichage : 26 août 2022

Objet : Acquisition à l'€uro symbolique des parcelles n° C353, C352, C343, C240 et C140

L'an deux mil vingt-deux et le trente août à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Virginie TARDY - Anne-Lise TOSI - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE

Absents, excusés : Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Le propriétaire des parcelles n° C353, C352, C343, C240 et C140 a proposé à la commune pour 1€ symbolique de céder ces parcelles.

Il s'agirait donc, au vu de la demande du propriétaire, d'une cession amiable à l'€uro des parcelles n° C353, C352, C343, C240 et C140 avec prise en charge des frais de notaire par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles n° C353 (parcelle pour la pompe de relevage), C352 et C343 (le long de la Route de la Vieille Eglise et du terrain), C240 et C140 (le long de la Route de la Vieille Eglise et de la Savasse), pour un montant de 1 € symbolique.

DECIDE de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cette acquisition.

AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget M14 à l'article 2111.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la conne exécution du contrat (avenant, résiliation...).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 1^{er} septembre 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

